



Service COMMUNICATION

Peggy MALUCHET

T. 04 79 08 66 71 / 06 56 68 00 59

communication@ccva-savoie.com

Grand-Aigueblanche, le 28 août 2024

Voie verte Vallées d'Aigueblanche : une inauguration officielle pour marquer la fin de cet aménagement entre Grand-Aigueblanche et La Léchère.

Pour relier directement le secteur d'Aigueblanche et celui de Moûtiers en fond de vallée de Tarentaise, la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, soutenue par le département, l'Etat et l'Europe, a réalisé une voie verte sécurisée et qualitative. Cet aménagement participe au maillage d'itinéraires cyclables sur le département et s'inscrit dans le projet de circuit allant d'Albertville à Bourg Saint Maurice sur une distance d'environ 55 km.

Atout majeur pour le territoire des Vallées d'Aigueblanche, cette piste cyclable est la concrétisation d'une réelle volonté politique de s'engager pour la mobilité douce et développer l'offre cyclo touristique.

Création d'une voie verte sécurisée : un aménagement nécessaire et attendu

Les travaux d'aménagements de la tranche 1 dans les Vallées d'Aigueblanche s'étaient achevés **en juin 2023** permettant ainsi aux usagers d'emprunter **un itinéraire sécurisé** dans un cadre naturel et insolite le long de l'Isère. Ce premier tronçon de 2,5 km concerne la **liaison directe** entre le secteur de Moûtiers et celui d'Aigueblanche.

Des travaux qui avaient nécessité de lourds investissements pour sécuriser la falaise de Ponserand en rive gauche de l'Isère avec l'installation par hélicoptage des écrans pare-blocs.

Pour les tranches 2 et 3, c'est une voie partagée d'une largeur de 3m de 3km qui a été réalisée. Au coeur d'une nature verdoyante, le tracé reprend les berges de l'Isère avec au niveau du centre aquatique la construction d'une **passerelle** pour franchir la rivière « le Morel ».

Ce tronçon est composé d'une bande cyclable et d'un accotement en stabilisé préservant la possibilité de marcher et courir sur un support souple.

Des aménagements qualitatifs dans un environnement préservé

Si les travaux réalisés concernent essentiellement la sécurisation et l'élargissement du tracé, des aménagements particuliers ont également été entrepris.

L'utilisation d'un **enrobé biosourcé** au liant végétal issu de la sylviculture française, la réalisation des **marquages photoluminescents** pour faciliter une pratique et un repérage nocturne, la création d'une **signalétique**, l'**installation de bornes de réparation/gonflage, de stationnements vélo, de mobilier (bancs et tables de pique-nique)** ; autant d'opérations parfaitement intégrées à l'espace naturel et qui offrent un confort d'utilisation maximal aux usagers.

Favoriser la mobilité douce dans les déplacements quotidiens

Cet itinéraire cyclable permet de relier facilement **les pôles d'activités** (les infrastructures sportives et culturelles, les établissements scolaires, les zones artisanales et commerciales...) **aux zones d'habitation**. Sa situation à proximité directe de nombreux générateurs de flux de mobilité permet ainsi de drainer un nombre important d'usagers et propose des modes alternatifs pour **les déplacements de courte distance**.

Développer la pratique du vélo présente de nombreux **avantages environnementaux** (réduction de la pollution sonore et atmosphérique, des émissions de carbone et particules fines notamment...) et améliore l'état de santé des pratiquants.



André Pointet, Président de la CCVA
et Maire de Grand-Aigueblanche

« Aménager cette piste cyclable est une réponse concrète pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique et constitue également un facteur d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité du bassin de vie des Vallées d'Aigueblanche » précise André POINTET, Président de la CCVA.

Cette réalisation s'inscrit dans **une dynamique collective et transversale** pour une mobilité décarbonée, un enjeu majeur pour l'environnement et pour un tourisme durable.

Enjeu du développement touristique

Soucieuse de continuer de s'investir activement dans **l'animation économique et touristique** du territoire, grâce à cette infrastructure, la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche enrichit l'offre toute clientèle que ce soit pour les cyclo sportifs, les itinérants ou les familles.

Dans un contexte où le vélo est de plus en plus utilisé, **cette piste cyclable « voie verte »** valorise les équipements et les services des Vallées d'Aigueblanche, elle permet de (re) découvrir le territoire de façon originale et de rétablir la voie vers les grands cols touristiques de Tarentaise.

Une opération
co-financée



EN PARTENARIAT AVEC LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

